

## **SNL – Essonne**

### **Assemblée Générale des membres actifs du 6 Novembre 2010 à Brétigny-sur-Orge**

#### **Introduction :**

Michel Enjalbert, président, remercie le groupe de Brétigny, organisateur, et les salariés présents. Il présente Sandra Da Rocha, nouvelle assistante administrative.

L'AG du 29 mai s'est consacrée aux difficultés financières traversées par l'Association et a décidé de l'AG de ce jour pour faire un point financier et pour débattre des orientations telles que prévues pour le 29 mai (quel cap suivre dans une ambiance bousculée ?).

En réponse à la lettre que nous leur avons envoyée pour les informer de nos difficultés, beaucoup d'élus (sénateurs, députés, conseillers généraux, maires) nous ont assuré de leur soutien pour que notre Association puisse continuer ses activités et le Préfet à l'Egalité des Chances nous a reçu pour nous dire qu'il « avait besoin de SNL » et qu'il s'employait à trouver les moyens de nous aider. Des pistes ont été explorées avec les services de l'Etat et du Conseil Général, mais à ce jour rien n'est finalisé.

Une piste à creuser vers les communautés d'agglomérations: on pourrait récupérer une part des pénalités SRU . Les GLS sont sollicités pour établir des contacts, siéger où il faut, rassembler les Groupes Locaux concernés.

Il faudrait aussi réactiver la piste des financements privés dans deux directions :

- Les bénévoles SNL peuvent augmenter les chances de succès en indiquant à qui adresser les demandes dans leur entreprise ou en parrainant ces demandes.
- Constituer une petite équipe pour aider Hervé à prospecter des financements à l'échelle départementale (à l'échelle nationale, c'est SNL-Union qui s'en occupe).

La situation financière se déroule comme prévu. Le trésorier, Jean-François Logié fera le point.

Puis Gilles Ruaud, le directeur fera le point sur la réflexion entamée sur l'accompagnement. Une réunion de travail aurait dû précéder cette AG mais elle a été reportée au 2 décembre. Historiquement, l'accompagnement a été assuré d'abord par des bénévoles, puis des TS et des bénévoles ,et maintenant une nouvelle situation avec moins de TS et plus de locataires n'ayant pas d'accompagnement social qu'ils soient en logement durable-adapté ou en logement temporaire depuis plus de 3 ans.

L'idée est de réfléchir à partir des besoins des locataires plutôt que de chercher à adapter le fonctionnement actuel aux restrictions budgétaires.

## **Ordre du jour :**

1. Questions d'actualité - budget (JF Logié)
2. Pause
3. Propositions dans la perspective 2015. Votes.

### ***Questions d'actualité : point sur la situation budgétaire.***

Jean-François Logié, Trésorier, fait état de la situation. L'exécution du budget 2010 tel que modifié en mai semble complètement maîtrisée. Mais il faut porter une grande attention au retard de rentrée des loyers et charges car tout retard en la matière est inquiétant.

Nécessité de se voir reconnu d'Utilité Publique pour échapper à certaines taxes.

Subventions des communes : le travail est bien avancé. Le retour est d'un bon niveau : 46 000 € souhaités, 45 000 rentrés à ce jour. Attention de déposer les dossiers en temps voulu. Viser à obtenir une subvention de toutes les communes où SNL est implantée. La demande est faite systématiquement par Jean-François lorsqu'elle n'est pas faite par le GLS.

Les situations budgétaires des années 2010, 2011 et 2012 devraient être conformes au plan de redressement présenté à l'Assemblée Générale de mai 2010. On devrait alors progressivement éponger le déficit, au fil des ans, mais avec l'effectif salarié actuel qui n'est pas suffisant. Tout repose sur la réalisation de deux des trois objectifs : reprise de la MOUS, mise en service de pensions de famille, et trouver un financement de substitution à PROCILLIA (90 k€). La MOUS nécessite l'engagement de l'Etat et surtout du Conseil Général. On est plutôt dans la perspective d'un gel du soutien.

On ne peut pas avoir de garantie sur le maintien des subventions à moyen terme, c'est un des enseignements de nos difficultés actuelles. D'autant que les compétences des collectivités peuvent changer. Pour le maintien du FSL, rien n'est signé mais il semble raisonnable de tabler sur son maintien.

Paramètre important : l'écart entre les loyers-charges collectés et ceux versés à PROLOG'UES est plus important pour les nouveaux logements (sans emprunt).

Peut-on pérenniser les dons pour le fonctionnement (l'appel exceptionnel a rendu 16260 €). Est-il envisageable de doubler la mise ? Avant de généraliser l'appel à dons pour le fonctionnement, il faudra vérifier début 2011 que ces dons ne seront pas retranchés des dons en investissement car il y a nécessité de maintenir le niveau de l'investissement, ne serait-ce que pour la rénovation thermique des logements les plus anciens.

Campagne de dons : JF Logié a lancé la campagne et est prêt à répondre aux questions. Le succès de la campagne nécessite une démarche volontariste des GLS en communication. Ceci

demande une logistique – mailing, qui peut faire l'objet d'un accompagnement par le siège. Egalement, proposer des prélèvements automatiques, mensuels et trimestriels.

Contacts avec les entreprises. Point mort. A relancer. Signaler dans quelle entreprise on est et si on accepterait de donner son nom comme correspondant.

Problème des logements libres, en attente de réparations : l'équipe entretien reste encore insuffisante. La possibilité de passer par des entreprises doit être faite avec beaucoup de précautions à cause du coût et de la nécessité de rester dans les dépenses prévues. Retour insuffisant de l'appel aux bénévoles pour l'entretien-réparations des logements. JF Logié renouvelle l'appel à bénévoles.

Il arrive très exceptionnellement que des loyers et charges demandés soient légèrement inférieures à l'APL. Ne faudrait-il pas augmenter les loyers ? Ce n'est pas possible car les loyers sont encadrés. Par ailleurs, une réflexion sur les sur-loyers doit être menée – pour les ménages dont les ressources ont augmenté et se retrouvent au dessus du plafond des loyers de logement très social.

Dans quelques communes, les services municipaux participent à l'entretien des logements SNL. Suggestion est faite aux Groupes locaux de solliciter la commune.

E. Primard souligne que les solutions SNL sont moins chères que celles des autres structures du logement social: Un logement SNL=1600 k euros/an, Hôtel: 6600, CHRS: 15000.

Les annonces contradictoires, tantôt optimistes, tantôt pessimistes, sont sources d'inquiétude pour les salariés.

Comment obtenir une mobilisation des réserves parlementaires des députés ? On peut arguer que SNL est une association nationale et que les parlementaires ont une fonction nationale.

### ***Perspectives en matière d'accompagnements.***

Gilles Ruaud, Directeur, fait le point des réflexions sur les ménages qui sont locataires depuis plus de 3 ans et sont en logement adapté, donc sans accompagnement ASLL, quelles nouvelles formes d'accompagnement ?

Première réponse : les pensions de famille.

Les travaux menés dans le cadre de la « refondation » initiée par M. Apparou apporteront une bonne solution avec ADVL (accompagnement dans et vers le logement) et « vie sociale » Cette perspective de nouvel accompagnement a été chiffrée par les Groupes de Travail de la refondation. Elle semble acceptée aujourd'hui. On revient donc vers les besoins essentiels de la personne logée, mais on attend la mise en œuvre.

En interne, la réflexion conduit à organiser des secteurs d'environ 100 logements, comprenant logements temporaires et logements adaptés. Présence de 2 TS, 0,5 gestion locative rapprochée, 1 homme d'entretien, 1 Vie Sociale pour les autres problématiques que celle de l'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Loyer, entretien, voisinage sont les lieux de rencontre des locataires les plus importants. Il est nécessaire de mieux organiser la proximité, autour de ces thèmes. Vient ensuite la mise en route d'une perspective d'un logement durable, où le TS est dans son rôle. L'accompagnement social doit se faire par un ensemble de types de professionnels, de compétences diverses, mais il faut les coordonner, par rapport aux besoins premiers des personnes.

Remarque : prendre garde à bien respecter la vie personnelle des locataires. Danger de paternalisme.

Ajouter un salarié supplémentaire (Vie Sociale) simplifie ou complique-t-il le fonctionnement local ? Le travailleur « vie sociale » sera-t-il autre qu'un TS classique ? Remplace-t-il ? Sera-t-il complémentaire ? Quelle articulation TS, travailleur VS ? Ne pas multiplier les intervenants, qui réduisent la confiance ?

Les TS ont obligation de ne pas divulguer les informations concernant les familles, qui n'est pas le fait des bénévoles. Attention à la protection de la vie privée des locataires.

La notion de Vie Sociale n'est pas précisément définie.

Une fonction est nécessaire : le suivi de l'accompagnement des personnes passées en logement adapté, ou durable, mais qui semblent lâchées seules dans la nature.

Toutes ces questions seront discutées plus en détail le 2 Décembre, lors de la réunion administrateurs – salariés – responsables de groupes locaux.

Insistance sur « l'opération chocolats », Dany – en tant que bénévole aux Granges le Roi. – insiste sur l'importance de cette opération qui a rapporté 10 k€ l'an dernier. Date limite : le 15 Novembre.

---

## **Orientations pour 2010-2015 : Résolutions 1 à 6**

### ***1 D'abord faire bien ce qui existe :***

- 1-1 Améliorer la rapidité d'intervention pour l'entretien-réparations des logements.
- 1-2 Développer la formation des bénévoles.

1-3 Renforcer la notoriété de SNL (relogements réussis, évaluations, coût/hébergement) et développer la parole publique.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **2 et développer les GLS :**

2-1 Étoffer les GLS en sous effectif : accompagnateurs, bricoleurs, déménageurs, activités, fêtes, finances, relations associatives...

2-2 Créer les GLS qui manquent.

2-3 Favoriser entre groupes voisins les rencontres et mutualisation de moyens.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **3 Poursuivre le développement du parc de logements au rythme actuel :**

3-1 Créer principalement des logements temporaires : 20 à 25 par an si les ressources financières le permettent, là où SNL est peu présent au regard des possibilités (transports, emploi), et avec des nouveaux bénévoles.

3-2 Créer pensions de famille, logements adaptés et logements durables seulement pour couvrir les besoins en sortie de logements temporaires SNL et en petites structures (moins de 10 logements).

### Questions :

Un logement temporaire restera-t-il logement temporaire ou peut-il y avoir une réallocation ?  
Où va-t-on en nombre ?

Statistiquement, 6% des personnes logées ont besoin d'un logement adapté – durable SNL. La plupart du temps ils quittent alors leur logement temporaire pour intégrer un logement adapté – durable.

Rappel que le cœur du métier est la mise en œuvre de logements temporaires, avec bénévoles.

Remarque générale : ne pas produire de logements là où il n'y a pas de bénévoles.

Le logement adapté est produit en **fonction des besoins de sorties des logements SNL**.

Etienne donne des chiffres des projections des nombres de logements durables, et pensions de famille entre 2009 et 2013.

**Résolution adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.**

## **4 Soigner les accompagnements :**

4-1 En logements temporaires, veiller à la collaboration entre accompagnateurs bénévoles et TS, être rigoureux sur le respect du contrat et humain avec les personnes.

4-2 En pensions de famille, développer les animations et activités de proximité sous l'autorité de l'hôte.

4-3 En logements adaptés et durables, instituer aide technique et médiation par des professionnels et présence bénévole.

### Débat :

Le respect du contrat : ce contrat ne se limite pas au paiement du loyer et des charges.

Le contrat doit être respecté par le locataire et par SNL.

Rappel de la procédure de gestion des retards de paiement : envoi d'une lettre dès le deuxième impayé puis envoi du dossier à notre avocat. Rigueur, à laquelle est jointe une attention et une compréhension.

Le vote apparaît prématuré pour ce qui concerne le 4-3 (nouveau métier). Ce point précis est l'objet de la résolution 8. Donc faut-il maintenir la résolution 8 ?

Le besoin d'accompagnement en logement durable et quand le séjour en logement temporaire dure plus de 3 ans apparaît nettement aujourd'hui. La résolution 4 se limite à un vœu qu'en 2015 il y ait ce qu'il faut. La résolution 8 propose de décider une expérimentation dès 2011 et il est possible de voter non à la résolution 8.

La résolution morcelle le paquet d'activité SNL alors que les activités forment un tout.

***Résolution adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.***

***5 Bien identifier les partenaires :***

5-1 Se concentrer sur les partenariats en rapport avec le projet SNL.

5-2 Pour les partenariats de complémentarité de compétences, recenser les besoins, actualiser régulièrement et diffuser une liste détaillée de partenaires.

5-3 Les partenariats de financement ou de mise en œuvre de logements sont approuvés par le CA, une convention précise les motivations, les modalités et les engagements réciproques.

***Résolution adoptée à l'unanimité moins une abstention.***

***6 Bien communiquer en interne :***

6-1 Faire circuler l'information (notamment dans les deux sens entre GLS et CA), s'écouter, débattre avant de décider.

6-2 Employer des compétences bénévoles.

Débat :

Beaucoup de travail reste à faire pour une bonne communication. Travaillons pour qu'en 2015 on sache faire.

Appel à contributions à la prochaine lucarne, sur la vie des groupes.

Appel à renforcer l'équipe communication. Compétences requises : du temps, une capacité à rédiger, une capacité à solliciter les Groupes.

Appel à consulter le site web et à le nourrir de la vie des groupes.

Hubert fait état des formations en cours – dont 2 jours sur l'écoute.

Souhait de monter une rencontre périodique entre bénévoles sur les pratiques réciproques.

Carte des bénévoles : à renouveler chaque année. Que les GLS veillent à la mise à jour, à la distribution et la signature des cartes. Les listes des membres des groupes telle qu'elle sont rentrées à SNL sont disponibles en séance, pour validation et correction.

Parole des locataires : dépouillement en cours. compte-rendu à venir.

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

## **Orientations pour 2010-2012 : Résolutions 7 et 8**

### **7-1 A mettre en œuvre immédiatement :**

Etendre la compétence des administrateurs (formation, recrutement).

Etendre le suivi régulier et méthodique de réalisation du budget et des logements, mettre au point les outils d'une anticipation.

Etendre le champ des missions confiées à des bénévoles.

Mettre en place, avec eux, une information régulière des salariés.

Poursuivre le resserrement des liens entre le CA et les GLS.

Formaliser et développer les partenariats.

Débat

#### **Ce point concerne les engagements à court terme.**

Les actions listées ont commencé à être mises en œuvre, mais avec peu de succès pour les nouvelles missions confiées à des bénévoles.

Le danger de remplacer les salariés par des bénévoles est souligné.

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

### **7-2 Conduire des études en vue de décisions à l'AG 2012, avec un point d'étape à l'AG 2011:**

#### **7-2-a Analyser les pratiques des salariés et bénévoles pour éventuelle réorganisation en vue d'une plus grande efficience.**

Débat

Ce point 7-2 : n'a pas encore été mis en œuvre à un temps où tout se reconfigure, avec inquiétude des salariés. Il reste à l'ordre du jour et devra être fait un peu plus tard : l'utilité est certaine.

***Résolution adoptée par 41 pour, 8 contre et 4 abstentions.***

#### **7-2-b Explorer les pistes d'activités bénéficiaires et de ressources financières pérennes de manière à trouver l'effectif salarié nécessaire.**

Débat

Ajouté en cours de débat : « de manière à trouver l'effectif salarié nécessaire »

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

### **8 Expérimentation d'un poste " vie sociale " dans un des 4 secteurs géographiques.**

Débat

Beaucoup estiment ne pas pouvoir s'engager par manque de précision sur la définition du poste et des conditions de l'expérimentation.

L'expérimentation concerne le logement adapté et non le logement temporaire.

La proposition de rédiger « L'assemblée autorise SNL à expérimenter » n'apaise pas les contestations.

Finalement, est proposée est mise au vote la résolution suivante

**S'agissant d'une expérimentation, donc du ressort du CA, qui a devoir de rendre compte de l'expérimentation, le point 8 est retiré du vote.**

***Résolution adoptée à l'unanimité moins 8 contre.***

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance

Le président, Michel Enjalbert

le secrétaire, Hervé de Féraudy